BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
ET AGENDA DU MOIS DE
Novembre 2026

LE SAVIEZ VOUS ?

Anecdotes et petites histoires du passé

La Chapelle Notre-Dame (extrait de Les Arques en Quercy de Paul Latapie de 1956)

« A la sortie du bourg, s'élève une gracieuse chapelle, située au carrefour des routes de Gindou et de Moussac. De temps immémorial, cet édifice est consacré à la vierge. Il porte l'appellation agreste et poétique de « Notre Dame de L'Aubépine ». Ce titre lui est attribué depuis près de trois siècles.

La légende commune à tous les petits sanctuaires analogues est naturellement rapportée à son sujet. Le voici telle que le raconte, en 1880, M. Gizard, instituteur de la Commune : D'après la tradition, des Auvergnats, qui passaient en ce lieu, virent sur un buisson une petite statue en pierre de la Vierge Marie ; ils la prirent, l'emportèrent au loin et la jetèrent dans les champs, mais, le lendemain, la statue se trouva miraculeusement à sa première place. Cette action fut réitérée plusieurs fois et la statue revint toujours sur son buisson qui fut remplacé par une chapelle. »

Vous pouvez participer à enrichir cette rubrique « le saviez-vous » et proposer du contenu intéressant pour tous nos habitants.

LA MAIRIE DES ARQUES

COMMEMORATION DU 108ème ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Mercredi 11 novembre à 11 h 30 au Monument aux morts

Le mercredi 11 novembre 2026, notre pays célèbrera le 108ème anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale. Ce conflit, qui pendant 4 ans a fait de nombreuses victimes, a touché toutes les communes de France. Pour ne pas oublier tous ces « poilus » qui sont tombés au Champ d'Honneur, la Commune s'associera aux célébrations et à ces moments de recueillement et de souvenir. Pour sauvegarder ce devoir de mémoire, nous souhaitons associer à cette célébration toute la population de notre commune. Les Arquin(e)s sont invité(e)s à se rassembler pour participer à la cérémonie, qui sera suivie d'un pot de l'amitié à notre salle communale de l'Alambic.

REPAS DES AÎNÉS - Le dimanche 6 décembre à 12 h à l'Alambic

Le repas est offert aux habitants de plus de 60 ans de la commune. Leurs conjoint(e)s ou parents proches sont également conviés (payant).
Réservation avant le mercredi 25 novembre à mairie.les.arques@orange.fr ou au 05 65 22 87 55.

LE DÉBROUSSAILLEMENT : PENSEZ À DÉBROUSSAILLER ! LES OBLIGATIONS

RAPPEL

Débroussailler les abords de vos habitations, bâtiments et équipements permet de :
. Vous mettre en sécurité, vous et vos biens, face aux risques de feux de forêt et de végétation ;
. Sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
. Participer activement, à votre échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation ;
. Protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement.
Dans le Lot, le débroussaillement est obligatoire pour tout propriétaire de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m des massifs forestiers.
Vous devez débroussailler dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments et équipements.

SYMICTOM du Pays de Gourdon

La volonté des communes regroupées est la mise en commun de moyens matériels, humains et financiers pour exercer ensemble la compétence obligatoire qui leur incombe.
Le Syndicat mixte a été transformé en syndicat à la carte en février 2006 avec :
- une compétence générale : élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés
- une compétence optionnelle : service public d'assainissement non collectif

1 - Déchets – Ordures Ménagères (collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés)
Le Syndicat est composé pour la compétence Ordures Ménagère des communautés des communes Causse de Labastide-Murat, Cazals-Salviac, Quercy-Bouriane, Cauvaldor (communes de Calès, Carlucet, Couzou, Lamothe-Fenelon, Le Bastit, Loupiac, Masclat, Nadaillac de rouge, Payrac, Reilhaguet et Rocamadour), regroupant 63 communes soit 23 022 habitants.

Le transfert de la compétence traitement au SYDED du Lot a été effectué le 1er janvier 2003.

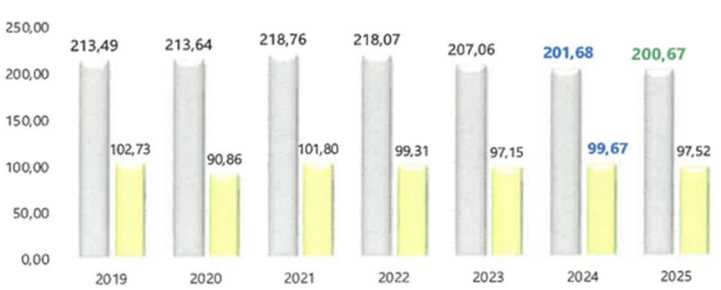
Le Syndicat assure :
- la collecte aux particuliers (déchets recyclables et non recyclables) en apport volontaire et en porte à porte en zone urbaine
- les collectes aux professionnels moyennant le paiement de la redevance spéciale
- l'acquisition des containers
- l'acquisition des recup'verre (la collecte du verre est assurée par le SYDED)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM est un impôt direct accessoire dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties. En 2025, la TEOM était de 13.67 % en zone rurale et 15.89 % en zone urbaine (Gourdon). Le montant total de l'impôt s'élevait à 4 739 214 €.

L'ensemble du personnel du syndicat se compose de 28 postes permanents (25.62 ETP)

Les quantités collectées en 2025 ont été de 4619,80 tonnes de déchets non valorisables et de 2245,02 tonnes de déchets recyclables.

L'évolution du poids par habitant (en kg) :



Non valorisables (bacs gris) : moyenne départementale 2024 = 204 kg/hbt
Objectif Dpt 2025 à 201 kg et en 2031 à 150 kg.

Déchets recyclables : moyenne dpt 2024 de 92 kg/hbt. Le taux de refus est de 25.1 % en 2024 sur le Dpt et de 18.28 % en 2025 sur notre Syndicat. L'objectif Dpt est d'atteindre 18 % en 2035.

2 – Service Public d'Assainissement non Collectif - SPANC
Le SYMICTOM est composé pour la compétence SPANC de 2 communautés de communes (Cazals-Salviac et Quercy-Bouriane) et 17 communes (Blars, Caniac du causse, Cœur de Causse, Cras, Frayssinet, Ginouillac, Lauzès, Lentillac du Causse, Les Pechs de Vers, Lunegarde, Montfaucon, Nadillac, Orniac, Sabadel-Lauzès, Sénaillac-Lauzès, Séniergues, Soulomès). Soit un total de 52 communes, 19 820 habitants, 3636 résidences secondaires, 9040 installations d'assainissement non collectif.
Le SPANC a été mis en place afin de :
- contrôler la conception et la réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif
- vérifier les installations existantes d'assainissement non collectif

Le personnel affecté au SPANC se compose de 3 agents.

ASSOCIATIONS

et AUTRES STRUCTURES LOCALES

LES ATELIERS DES ARQUES

Exposition Rêves d'encre - Du 16 octobre au 13 décembre 2026

Dans les médiathèques de la Communauté de communes Cazals-Salviac, aux jours et heures d'ouverture habituels.
Une proposition des Ateliers des Arques, en partenariat avec Les Abattoirs, Musée – FRAC Occitanie Toulouse, et l'Artothèque du Lot.
L'exposition *Rêves d'encre* vous invite à découvrir les liens féconds qu'entretiennent les artistes plasticiens avec l'écriture et la littérature sous toutes ses formes. L'encre, trait d'union entre ces deux pratiques, constitue le fil rouge de cette exposition où le texte inspire des formes sensibles, où la langue se fond dans la couleur et les lignes, et où les mots deviennent signes.

Projections de films en partenariat avec Gindou Cinéma

Ce programme de 5 courts métrages d'animation nous raconte les histoires singulières de personnages atypiques, souvent solitaires, mais surtout très imaginatifs !

Les Fantastiques Livres volants de M. Morris Lessmore
Vendredi 13 novembre 2026 à 18 h — L'Arsenic, Gindou
Durée : 50 min — À partir de 7 ans

À pied d'œuvre, de Valérie Donzelli
Vendredi 13 novembre 2026 à 20 h 30 — L'Arsenic, Gindou
Durée : 1 h 30
Avec Bastien Bouillon, Virginie Ledoyen et André Marcon.
Adapté du roman autobiographique de Franck Courtès,
À pied d'œuvre raconte l'histoire d'un photographe à succès qui abandonne tout pour se consacrer à l'écriture et découvre la pauvreté.
Prix du meilleur scénario à la Mostra de Venise.

Tarifs et informations
Plein tarif : 8 € - Tarif réduit : 6,50 € - Moins de 14 ans : 4,50 €
Tarif réduit : adhérents de Gindou Cinéma, étudiants, moins de 18 ans, demandeurs d'emploi et personnes en situation de handicap.
Informations : Gindou Cinéma — 05 65 22 89 99 www.gindoucinema.org

Projet en partenariat avec la Mission locale de Cahors

Le 26 octobre 2026, 8 jeunes accompagnés par la Mission locale de Cahors découvriront l'exposition *Rêves d'encre* dans les quatre médiathèques de la Communauté de communes Cazals-Salviac, dans le cadre d'une médiation proposée par Clémence Laporte.
Du 27 au 30 octobre, ils et elles expérimenteront différentes techniques d'arts graphiques (encre, linogravure, pochoir, collage) aux côtés d'Audrey Caron, artiste, graphiste et illustratrice.
Ensemble, ils et elles réaliseront une édition originale intitulée l'*Oracle des rêves* qui sera présentée lors d'une restitution publique mercredi 18 novembre de 11h à 12h à la médiathèque de Salviac.

LA RUCHE DES ARQUES

Jeudi 12 novembre à 12h – 1er jeuxdi

à la salle communale de l'Alambic. Apportez à manger/ boire et partager ainsi que vos jeux préférés pour jouer et chasser le blues hivernal !
Réservations avant le 9 novembre auprès de Sylvia (05 65 21 78 08).

Mardi 17 novembre à 10h – Petite balade à Labastide du Vert.

Covoiturage des Arques à 10h.
Début balade à 10h30. Suivie par le repas au Restaurant Vietnam à Prayssac à 12h15.
En cas de pluie, la balade serait annulée et le repas maintenu avec un départ des Arques reculé à 11h45.
Menu : nems OU petite salade au poulet // porc au caramel avec riz OU bœuf aux oignons et frites // fondant au chocolat OU perles de coco // vin // café. Tarif : 23 €.
Réservations avant le 10 novembre auprès de Gerrit (07 88 46 37 29).

Jeudi 19 novembre à 19h – Film

Réservé aux adhérents.
Apéro à La Forge, Gindou à 19h, film à La Petite Salle, Gindou à 20h.

Jeudi 26 novembre à 9h – Visite guidée du Château de Cénevières,

Joyau renaissance d'Occitanie, accroché aux falaises en plein cœur de la vallée du Lot et au sein du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.
Covoiturage des Arques à 9h – visite guidée à 10h30. Suivi par le repas à La Truite dorée à Vers.
Menu : une entrée et un plat à choisir au moment (par exemple : le cassoulet maison, la tête de veau, la truite, ou plat du jour … etc.) // une tarte aux noix avec glace noix, crème anglaise (spécialité maison) // le vin et le café inclus. Tarif : 28 €
Réservations avant le 19 novembre auprès de Sylvia (05 65 21 78 08)

REPAS DE NOËL DE LA RUCHE - Dimanche 13 décembre à 12h – Chez Jeanne

Menu : *APÉRITIF :* Kir au Crémant de Bourgogne // *SOUPE :* Velouté aux cèpes //
ENTRÉE : Foie gras de canard mi-cuit, mesclun, noix, chutney *OU* Salade de la mer (saumon fumé, blinis crème ciboulette, crevettes, mesclun) //
PLAT : Gigot d'agneau *OU* Cuisse de canette en sauce *OU* Rôti de bœuf sauce jus de truffe // avec pommes sautées et haricots verts //
FROMAGE // DESSERT : Bûche façon forêt noire *OU* Nougat glacé coulis de fruits rouges //
VIN ROUGE ET BLANC // CAFÉ
Tarif : 30 € adhérents, 40 € non-adhérents
Il y a encore un petit moment, mais le restaurant doit avoir vos réservations et choix d'entrée, plat et dessert **avant le 2 décembre auprès de Sylvia (05 65 21 78 08).**

Suivez les infos de notre village sur notre site internet https://www.lesarques.fr/
Demandez le bulletin par mail en envoyant un message à mairie.les.arques@orange.fr